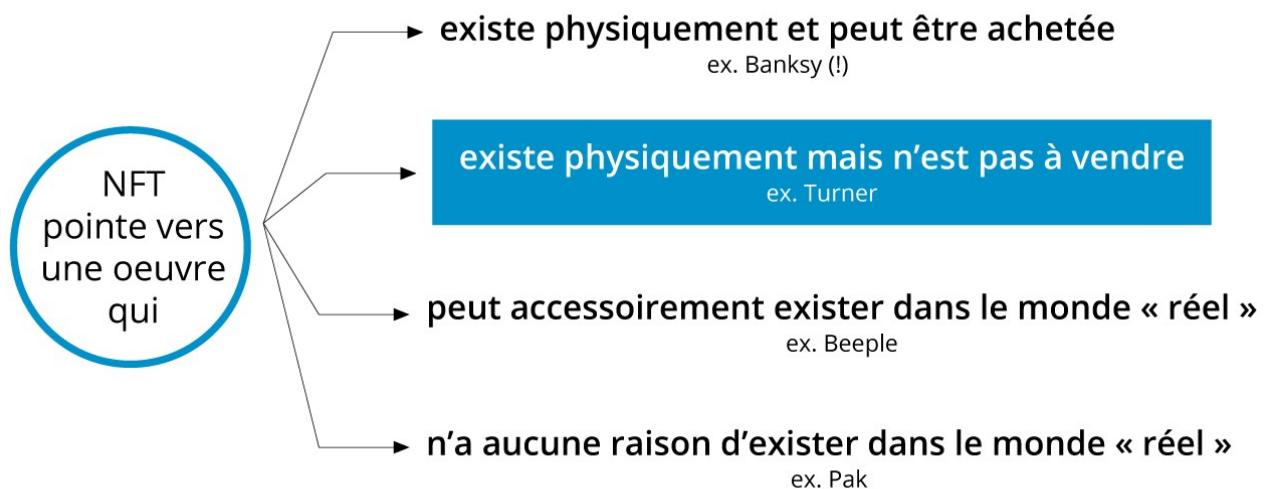


Artmarket.com : Quatre types d'oeuvres auxquelles sont associés les NFT

Selon le Colins English Dictionary, un NFT est « *un certificat numérique unique, enregistré dans une blockchain, utilisé pour enregistrer la propriété d'un actif tel qu'une œuvre d'art ou un objet de collection* ». Les actifs concernés peuvent donc être de natures très différentes (œuvre d'art, morceau de musique, accessoire de mode, etc.) et peuvent aussi bien être tangibles ou intangibles. Certaines situations posent des problèmes existentiels au collectionneur comme au législateur.

Quatre types d'oeuvres auxquelles peuvent être attachés les NFT



[<https://imgpublic.artprice.com/img/wp/sites/11/2022/02/Schema-NFT-FR.jpg>]

thierry Ehrmann, Président et Fondateur d'Artmarket.com et de son département Artprice : « *La technologie NFT a ouvert de toutes nouvelles perspectives artistiques, dans lesquels s'engouffrent de nombreux artistes et projets. Depuis les drops de @muratpak qui se combinent à l'intérieur de nos wallet, jusqu'aux oeuvres du British Museum mintés par @LaCollectionOff, les NFTs donnent naissance à de nouvelles œuvres d'art et permettent de dupliquer dans l'univers numérique celles que nous adorons déjà* ».

L'oeuvre physique n'existe pas

A l'origine, les NFT ont été conçus pour assurer la propriété d'œuvres digitales, pouvant voyager d'un ordinateur à un autre et être copiées à l'infini. Chacun de nous peut en effet enregistrer sur son téléphone une œuvre de Beeple postée sur compte Instagram ; cependant un seul individu (ou un nombre très limité) possède le NFT.

Il en résulte que l'image d'une œuvre digitale peut circuler librement sur Internet, tandis que l'artiste et les collectionneurs gardent le contrôle sur sa propriété. Dans le cas de Pak ou de Mad Dog Jones, les oeuvres n'ont pas tellement de raisons d'exister dans le monde réel, du fait qu'aucun support ne se prête mieux qu'un écran à les accueillir.

Une version physique peut être créée accessoirement

Devant le prix record enregistré par Beeple chez Christie's en mars 2020, le peintre David Hockney (né en 1937) regrettait que l'œuvre *The First 5,000 Days* n'existe pas réellement. A quoi Beeple a

répondu via twitter, : « *Personne ne m'a dit que vous deviez les imprimer pour les transformer comme par magie en œuvres d'art !!!* ». Et de surenchérir : « *Je veux vraiment devenir légitime et j'aimerais des recommandations d'imprimantes... Le budget est de 69 millions de dollars* »

Derrière ce ton ironique se cache une demande bien réelle pour une contrepartie physique aux NFTs. Ce besoin a récemment fait l'objet d'un article dans le Wall Street Journal : « *L'art NFT existe dans le monde numérique mais les collectionneurs veulent les mettre sur leurs murs. Parcourir un vaste inventaire d'images sur un téléphone ou sur un ordinateur n'est plus suffisant pour les propriétaires d'art numérique* » (Kelly Crow, le 2 février 2022)

<https://www.wsj.com/articles/nfts-hang-digital-art-real-life-11643761088>

Déjà, Samsung ou Infinite Objects proposent des solutions élégantes pour faire entrer les œuvres numériques dans nos salons, et Beeple lui-même a finalement accepté d'accompagner ses NFT d'une impression digitale.

L'œuvre physique existe et peut aussi être acquise

La technologie NFT permet par ailleurs de dupliquer la propriété d'une peinture, d'une sculpture, d'une photo ou même d'une installation dans l'univers numérique, de telle manière que le NFT et l'œuvre physique coexistent et puissent être achetés séparément. Plusieurs questions se posent alors quant aux liens qu'elles entretiennent.

En mars 2021, le collectif Injective Protocol a ainsi brûlé une estampe de Banksy, achetée 95 000\$, et créé au même moment un NFT qu'il a tout de suite revendu sur Opensea pour 380 000\$. Cette opération, interdite par la loi, visait très clairement à transférer l'intégralité de l'œuvre dans l'univers numérique : au yeux du collectif, la valeur du NFT serait en effet toujours restée subordonnée à celle de l'œuvre originale. En détruisant celle-ci, ils ont inventé une solution radicale et illégale pour régler un paradoxe et du même coup ajouter beaucoup de valeur.

L'œuvre physique existe mais ne peut pas être acquise

Enfin, il devient techniquement possible d'acquérir la propriété numérique de chefs-d'œuvre appartenant aux plus grands musées du monde. Certaines grandes institutions, comme le Musée des Offices de Florence ou le Musée de l'Ermitage de Saint-Petersburg se sont lancés dans cette aventure.

Le British Museum de Londres a lui aussi commencé à mettre en ventes plusieurs pièces de ses collections sous forme de NFT. Si ce ne sont pas encore les Frises du Parthénon ou la Pierre de Rosette qu'il est possible d'acquérir via la plateforme LaCollection.io, celle-ci a d'ores-et-déjà entrepris de construire une communauté de collectionneurs digitaux, autour d'œuvres d'Hokusai et de Turner :

« *Acquérir un NFT émis par le British Museum, c'est à la fois soutenir cette grande institution, vivre une nouvelle expérience de collectionneur et posséder un bout de l'Histoire de l'Art dans le Metavers en pleine construction* ».

<https://fr.artprice.com/artmarketinsight/des-nft-de-turner-certifies-par-le-british-museum-mis-en-vente>

Image : [<https://imgpublic.artprice.com/img/wp/sites/11/2022/02/Schema-NFT-FR.jpg>]

Copyright 1987-2022 thierry Ehrmann www.artprice.com - www.artmarket.com

Le département d'économétrie d'Artprice répond à toutes vos questions relatives aux statistiques et analyses personnalisées : econometrics@artprice.com

En savoir plus sur nos services avec l'artiste en démonstration gratuite : <https://fr.artprice.com/demo>

Nos services : <https://fr.artprice.com/subscription>

A propos d'Artmarket.com :

Artmarket.com est cotée sur Eurolist by Euronext Paris, SRD long only et Euroclear: 7478 - Bloomberg: PRC - Reuters: ARTF.

Découvrir Artmarket avec son département Artprice en vidéo : <https://fr.artprice.com/video>

Artmarket avec son département Artprice furent fondées en 1997 par thierry Ehrmann, son PDG. Elles sont contrôlées par Groupe Serveur créé en 1987. Voir biographie certifiée de Who's Who In France© :

https://imgpublic.artprice.com/img/wp/sites/11/2021/11/Biographie_thierry_Ehrmann_2022_WhosWhoInFrance.pdf

Artmarket est l'acteur global du Marché de l'Art avec entre autres son département Artprice qui est le Leader mondial des banques de données sur la cotation et les indices de l'Art avec plus de 30 millions d'indices et résultats de ventes couvrant plus de 770 000 Artistes.

Artprice by Artmarket, leader mondial de l'information sur le marché de l'art, se donne l'ambition grâce à sa Place de Marché Normalisée d'être la première plate-forme mondiale en Fine Art NFT.

Artprice Images® permet un accès illimité au plus grand fonds du Marché de l'Art au monde, bibliothèque constituée de 180 millions d'images ou gravures d'œuvres d'Art de 1700 à nos jours commentés par ses historiens.

Artmarket avec son département Artprice, enrichit en permanence ses banques de données en provenance de 6 300 Maisons de Ventes et publie en continu les tendances du Marché de l'Art pour les principales agences et 7 200 titres de presse dans le monde. Artmarket.com met à la disposition de ses 5,4 millions de membres (members log in/RS), les annonces déposées par ses Membres, qui constituent désormais la première Place de Marché Normalisée® mondiale pour acheter et vendre des œuvres d'Art à prix fixe ou aux enchères (enchères réglementées par les alinéas 2 et 3 de l'article L 321.3 du Code du Commerce).

Artmarket avec son département Artprice, possède le label étatique « Entreprise Innovante » décerné par la Banque Publique d'Investissement (BPI), pour la deuxième fois en novembre 2018.

Le Rapport Artprice 2020/21 du Marché de l'Art Contemporain par Artmarket.com : <https://fr.artprice.com/artprice-reports/le-marche-de-lart-contemporain-2021>

Le Rapport Annuel du Marché de l'Art mondial 2020 publié en mars 2021 par Artprice by Artmarket : <https://fr.artprice.com/artprice-reports/le-marche-de-lart-en-2020>

Sommaire des communiqués d'Artmarket avec son département Artprice : https://serveur.serveur.com/Press_Release/pressreleaseFR.htm

Suivre en temps réel toute l'actualité du Marché de l'Art avec Artmarket et son département Artprice sur Facebook et Twitter :

<https://fr-fr.facebook.com/artpricedotcom/> (5,4 millions d'abonnés)

<https://twitter.com/artmarketdotcom>

<https://twitter.com/artpricedotcom>

Découvrir l'alchimie et l'univers d'Artmarket et son département Artprice : <https://fr.artprice.com/video> dont le siège social est le célèbre Musée d'art contemporain Abode of Chaos dixit The New York Times / La Demeure du Chaos :

<https://issuu.com/demeureduchaos/docs/demeureduchaos-abodeofchaos-opus-ix-1999-2013>

<https://www.facebook.com/la.demeure.du.chaos.theabodeofchaos999> (4,4 millions d'abonnés)

L'Obs - Le Musée du Futur : <https://youtu.be/29LXBPJrs-o>

Contact : ir@artmarket.com

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com